



## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

### Pèlerinage National du 11 au 16 août 2021

Je, soussigné M. ou Mme .....

➡ M'engage à respecter les consignes sanitaires qui seront en vigueur pendant le Pèlerinage National du 11 au 16 août 2021, ainsi que le protocole mis en place par l'Association Notre-Dame de Salut pour le dit pèlerinage.

Les consignes et protocoles sanitaires sont consultables sur :

[www.lourdes-france.org](http://www.lourdes-france.org)

[www.pelerinage-national.org](http://www.pelerinage-national.org)

➡ M'engage à être dans l'une des situations suivantes en arrivant à Lourdes :

- Vacciné contre le COVID-19
- Immunisé au COVID-19
- Avoir un test PCR négatif de moins de 72 heures

➡ Je serai en possession de la preuve de ma vaccination ou immunisation ou test pour la présenter lors du retrait de mon badge.

➡ **Si je viens accompagné d'enfants mineurs :**

- |          |          |
|----------|----------|
| 1- ..... | 5- ..... |
| 2- ..... | 6- ..... |
| 3- ..... | 7- ..... |
| 4- ..... | 8- ..... |

➡ Je certifie les avoir informés des consignes sanitaires qui seront en vigueur pendant le Pèlerinage National du 11 au 16 août 2021, ainsi que du protocole mis en place par l'association Notre-Dame de Salut pour le dit pèlerinage. Ils seront dans l'une des situations suivantes en arrivant à Lourdes :

- Vacciné(s) contre le COVID-19,
- Immunisé(s) au COVID-19
- Ayant fait un test PCR négatif, ou un test salivaire négatif (pour les enfants de moins de 13 ans), de moins de 72 heures

➡ Je serai en possession de la preuve de leur vaccination ou leur immunisation ou leur test pour la présenter lors du retrait de leurs badges.

Fait à : ..... Le : .....

Signature

# NOTRE PROTOCOLE

**Les personnes malades qui souhaitent venir au pèlerinage doivent être immunisées au covid 19**

## Un encadrement médical et paramédical

Des professionnels de santé garantissent la continuité des soins, le suivi médical et la formation des hospitaliers.

### Les bénévoles aidants: les hospitaliers

- 1 - Ils doivent justifier de leur vaccination ou d'un test RT-PCR de moins de 72 heures en arrivant au pèlerinage.
- 2 - Ils seront formés sur place aux protocoles en vigueur liés à la pandémie, par des personnels de santé.
- 3 - Ils signent une charte d'engagement au respect des règles mises en place par le pèlerinage.

## Renforcement de l'Hygiène

Respect des gestes barrière.

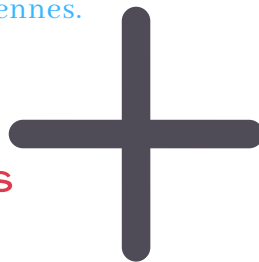
Bionettoyage, aération pluriquotidiennes.

### formation des équipes

A l'utilisation des produits.

Au port des équipements de protection

A la mise en place des procédures d'hygiène renforcée.



### protection des personnes

Equipements, affichages, marquages pour le maintien des distances de sécurité.

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de détergent-désinfectant.

Port du masque obligatoire.

## En cas de suspicion de COVID ou COVID avéré et pour les cas contact

Mise en place d'un isolement des personnes avec prise en charge par une équipe dédiée, identification et dépistage des cas contact.